

Appel à projet de Résidence artistique : Culture et développement durable, au fil du territoire, cultivons l'avenir !

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la Convention d'Education Artistique et Culturelle 2022-2025 signée entre la Communauté de communes et différents partenaires d'Education Artistique et Culturelle à savoir : le ministère de la culture – Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, le ministère de l'éducation nationale – Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Allier, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Allier, la Caisse d'allocations familiales de l'Allier.

Elle a pour objectif le développement des publics en travaillant des actions culturelles afin de favoriser la vie à l'éducation artistique et culturelle. La Communauté de communes prend le pari de faire vivre une expérience sensible, de placer l'éveil culturel de tous au centre et de leur donner la confiance nécessaire pour s'émerveiller, s'émerveiller, créer, s'interroger...

Contexte :

Saint-Pourçain Sioule Limagne est née au **1^{er} janvier 2017**, regroupant **60 communes**, la Communauté de communes a construit son identité autour de 4 caractéristiques fortes :

- Le **vignoble** de Saint-Pourçain qui caractérise le nord du territoire,
- La Sioule, **rivière**, véritable colonne vertébrale du territoire, qui l'irrigue de part en part,
- La Bosse et la forêt des Colettes et ses **panoramas**,
- La **Limagne** et ses terres céréalières, qui distinguent la partie sud du territoire.

Le territoire compte **34 410 habitants** et est structuré autour de :

- 2 grands pôles comptant plus de 5 000 habitants (Gannat et Saint Pourçain sur Sioule)
- 4 pôles d'équilibre comptant plus de 1000 habitants (Bellenaves, Brout Vernet, Chantelle, Ebreuil)
- Nombreux pôles de proximité offrant les services du quotidien (Echassières Etroussat, Escurolles, Saint Didier la Forêt, ...) sans oublier toutes les autres communes qui participent à la vitalité du territoire.

Les spécificités proviennent de la diversité des caractéristiques topos morphologiques : entre les plaines alluviales de l'Allier à l'est à une altitude de 220 m à la Ferté Hauterive et le relief marqué à l'ouest par la forêt des Colettes culminant à 771 m à Echassières.

La richesse de ses paysages associée à la typicité architecturale de ses villages contribuent à la qualité du cadre de vie du territoire.

Une autre des spécificités est la dynamique territoriale qui permet à la Communauté de Communes d'être clairement identifiée comme le 4^e pôle économique et d'attractivité du département de l'Allier et fait de sa composante rurale un atout majeur.

La Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne coordonne une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle à destination des tous ses publics, par la mise en place d'une politique d'action culturelle cohérente, favorisant la complémentarité des acteurs à l'échelle du territoire.

Pour cette nouvelle convention la question du développement durable a retenu l'attention de l'ensemble des partenaires :

- Le ministère de la culture – Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes,
- Le ministère de l'éducation nationale – Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Allier,
- Le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- Le département de l'Allier,
- La Caisse d'allocations familiales de l'Allier.

Cette résidence d'Education Artistique et Culturelle a pour vocation :

- L'amélioration du « vivre ensemble » et de la qualité de vie, en développant la capacité de création et le sens critique de tous les citoyens.
- L'élargissement des publics ainsi que leur pleine participation à la vie culturelle.
- La valorisation du patrimoine

Notre projet Education Artistique et Culturelle autour du développement durable souhaite s'inscrire dans une découverte du territoire (son espace, son architecture, ses habitants et leurs histoires de vie...) pour l'arpenter, déambuler, en faire une expérience sensible. Il engage à mieux le connaître, à en percevoir les enjeux géographiques, historiques et sociétaux. Il invite ainsi à partager une appropriation sensible, poétique, artistique du territoire et donner envie aux personnes qui le constituent de se rassembler, d'échanger pour penser autrement le monde qui les entoure.

La résidence d'artistes est un outil pour le développement culturel local :

- Les artistes se mettent au service du territoire et aident ses acteurs à faire émerger des parcours culturels basés sur leurs compétences artistiques.
- Les actions proposées doivent utiliser au mieux les compétences locales, collaborer avec les habitants et allier les partenariats locaux.
- A partir des ressources locales, l'idée est de construire un territoire vivant, durable et solidaire.

Contenu :

La Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne coordonne une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle à destination des tous ses publics, par la mise en place d'une politique d'action culturelle cohérente, favorisant la complémentarité des acteurs à l'échelle du territoire.

Ce projet artistique et culturel s'inscrit dans le plan d'actions 2022/2023 de la convention d'Education Artistique et Culturelle 2022/2025 construite autour d'une thématique : culture et développement durable, permettant à l'ensemble des publics (jeunes enfants, adolescents et adultes) d'être touchés. Il se conçoit en lien avec les structures culturelles et acteurs socio-culturels du territoire : médiathèques, écoles de musique, cinémas, musées, tout acteur culturel engagé. La volonté est d'accompagner les habitants dans ce projet de découverte et d'appropriation du patrimoine artistique, naturel et immatériel.

Différents enjeux cohabitent dans ce projet : re-densification, renouvellement économique, vivre ensemble, développement durable, accès à la culture, mobilité, lutte contre l'isolement...

L'objet principal de cette résidence consiste à développer des actions favorisant l'expression de tous en vue de la réalisation d'un portrait de leur territoire. Il les conduira également à s'intéresser à des initiatives locales autour du développement durable. Il sera à la fois une occasion de valorisation des publics et un moyen d'appropriation du territoire, favorisant la rencontre culturelle dans des lieux éloignés.

Résidence artistique pluriannuelle :

La collectivité a choisi 3 sites par année et écrit le projet sur 3 ans. Il consiste à imaginer des parcours qui amènent les habitants à (re)découvrir leur environnement, leur territoire et à se questionner individuellement mais aussi ensemble sur le développement durable.

Repérer des chemins, des édifices, des lieux, des usages, des métiers pour créer un parcours et en imaginer les étapes. Ce cheminement amplifié repose sur les ressources locales, artisanales, les compétences et les savoirs faire en présence, qu'il s'agit de capter et de mettre en valeur.

Année 1 : Ebreuil – Gannat – Jenzat :

Ébreuil « petite cité de caractère » est une ville ancienne, bordée par la rivière Sioule et située à l'entrée des gorges. Les rues de cette vieille cité conduisent vers l'Abbatiale St Léger, datant du Xème siècle, la Halle aux marchands classée Monument Historique, l'ancien grenier à sel, la maison à Echauguette...sans oublier l'Hôpital des Charitains du XVIIIème siècle dont une partie est aujourd'hui une galerie d'art et le plan d'eau.

Gannat, « petite ville de demain » garde des vestiges de son histoire : Eglise Sainte Croix, les fortifications de l'ancien château fort des Sires de Bourbon, anciennes tours... Le Musée municipal Yves Machelon renferme, entre autres, l'Evangélaire carolingien du IXème siècle et propose chaque année des expositions temporaires.

A **Jenzat**, fabrication de vielles depuis 1795. Afin de retracer l'histoire de cet artisanat local un musée lui est dédié : *La maison du luthier*. De plus, la particularité de **Jenzat** est de comporter deux châteaux dans le même parc. Un château du XVe siècle et un autre du XVIIIe siècle. Ils sont classés aux monuments historiques de 1995. La construction de l'église date du XIème siècle au XVème siècle. C'est l'une des plus riches en peintures murales du département de l'Allier.



Ebreuil



Gannat



Jenzat

Année 2 : Bellenaves – Chantelle – Chareil Cintrat :

Bellenaves, avec en centre bourg le joyau de son patrimoine : l'église Saint Martin, compte également le musée de l'automobile situé dans une ancienne conserverie d'escargots. Véritable poumon vert du Val de Sioule, la *forêt des Colettes* est reconnue comme l'une des plus belles hêtraies d'Europe.

Ancienne châtelainie, **Chantelle** est aussi connue pour son abbaye Saint Vincent, fin XI^{ème} début XII^{ème} siècle, et sa communauté de sœurs Bénédictines qui est l'unique abbaye française à développer, fabriquer et conditionner des produits de soins au cœur d'un monument historique.

Côté nature, en contrebas de l'Abbaye la promenade Anne de Beaujeu emmène au bord de la rivière, au cœur des gorges de la Bouble, Espace Naturel Sensible.

Le château de **Chareil-Cintrat** était à l'origine l'un des fiefs de la famille de Bourbon. En 1958, le château fût classé Monument Historique pour son haut intérêt artistique.

À proximité immédiate du château, une colline couverte de vignes : le *Conservatoire des Anciens Cépages*. Ce lieu unique en Auvergne Rhône-Alpes réunit sur une étendue de 2 hectares les anciens cépages traditionnellement cultivés dans le vignoble de Saint-Pourçain.



La forêt des Colettes



Chantelle



Chareil-Cintrat

Année 3 : Saint Pourçain sur Sioule – Verneuil en Bourbonnais – Monétay sur Allier :

Autrefois fortifiée, **Saint-Pourçain-sur-Sioule** « **petite ville de demain** » s'est développée autour d'un antique monastère. La cité viticole dévoile, au fil de ses ruelles, ses secrets d'architecture autour de l'église Abbatiale Sainte-Croix. Dans le centre historique, le Musée de la Vigne et du Terroir, le beffroi ou tour de l'horloge et son magnifique escalier à vis, la Cour des bénédictins sont à découvrir.

Les îles de la Ronde et des Cordeliers sont de véritables parenthèses de verdure dans la ville.

Verneuil-en-Bourbonnais est nichée au cœur du vignoble de Saint-Pourçain. On retrouve les vestiges du château des Ducs de Bourbon, des églises atypiques, des maisons à colombages, l'ancien palais de justice médiéval, la porte de la ville close du XIV^{ème} siècle, le cadran solaire « Gnomon » et le Musée du Lavage et du Repassage.

Des artistes et artisans du village accueillent le public, tous les étés, pour partager leurs savoir-faire ainsi que leurs créations : artisans verriers, sculpteurs, dessinateurs et artisanat d'art.

Monétay-sur-Allier est bordée de rivières. La Sioule finit ici son périple pour se jeter dans la rivière Allier.

Le joyau de Monétay est son église Saint-Fiacre. Le village bénéficie d'une position remarquable au cœur de la *réserve naturelle du Val d'Allier* où la faune et la flore sont préservées et protégées.



Saint Pourçain sur Sioule



Verneuil en Bourbonnais



Monétay sur Allier

Objectifs : résidence artistique et culturelle année 1

Recherche d'une équipe artistique pluridisciplinaire à géométrie variable apte à user de créativité pour révéler notre territoire, susciter des envies, embarquer les publics dans de l'action collective inédite autour de notre thème.

Propositions d'ateliers artistiques qui contribueront à donner un support à une mobilisation citoyenne : inviter les habitants à se saisir des questions de développement durable local pour décider ensemble des orientations à venir, dessiner un futur.

Le projet doit faire appel à une équipe artistique structurée en capacité d'intervenir auprès des différents types de public (petite enfance, scolaire maternelle et primaire, jeunes en situation de handicap, collégiens, lycéens, actifs, retraités, résidents en Ehpad...)

Le projet doit avoir une vision artistique regroupant plusieurs des sujets suivants :

- Le patrimoine naturel
- Le patrimoine historique
- Le lien intergénérationnel
- Le changement climatique PCAET
- Le développement durable
- L'écologie
- Le plan alimentaire territorial

Modalités :

La résidence artistique s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle. Il est attendu que l'équipe résidente organise son action entre temps de travail propre (recherches, enquêtes, collectes, etc.) et temps d'intervention auprès des publics. Pendant ces temps distincts, mais complémentaires, le(s) résident(s) mène(nt) une réflexion sur le territoire, ses points remarquables et ses potentiels.

Les équipes artistiques qui postulent dans le cadre de la convention doivent impérativement tenir compte des trois piliers de l'éducation artistique et culturelle pour construire le projet :

- Les rencontres : avec des œuvres, des processus, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture,
- Pratique artistique : engager les publics dans une pratique singulière et collective,
- La connaissance et la compréhension des enjeux de l'art : encourager une pratique réflexive et le développement de l'esprit critique.

La pluridisciplinarité des projets est fortement encouragée. Un travail autour de la palette des sens et des émotions est attendu.

Les attentes vis-à-vis d'une équipe artistique sont les suivantes :

- La création d'une dynamique culturelle.
- Une démarche artistique et de médiation de qualité qui combine à la fois acquisition de connaissances, rencontre avec les œuvres, les artistes et les structures culturelles, et pratique ; une démarche qui, à ce titre, s'accompagne de productions.
- La manière dont le projet prend en compte les spécificités du public auquel il s'adresse et contribue à une démocratisation artistique et culturelle.
- La mise en œuvre de synergies et de dialogues entre les acteurs culturels, sociaux, éducatifs, touristiques et économiques du territoire.
- L'encouragement de la pratique artistique comme un levier d'expression et de créativité des habitants dans tous les temps de la vie.
- La valorisation des actions mises en œuvre durant le temps de la présence artistique liée à la création d'un

objet artistique (livrable ou/et diffusable sous différentes formes : ouvrage papier, audiovisuel, numérique etc...)

- Placer les habitants en tant qu'acteurs responsables et non en simples consommateurs de culture.
- Le caractère innovant de l'action ; l'éventuelle place faite à l'éducation au et par le numérique.

Transformer les espaces publics en imaginant des parcours (pérennes ou évènementiels) et des installations réalisées à partir de résidences artistiques et de projets collaboratifs.

Les temps de sensibilisation, de rencontre, de médiation et de pratique à destination des publics engendrent des formes d'interventions innovantes, en s'appuyant sur des passerelles entre les différents arts.

Des temps forts imaginés par l'équipe résidente en lien avec la collectivité et les partenaires locaux, visent à organiser la visibilité de la résidence auprès de tous. Ces rendez-vous réguliers et conviviaux connaissent leur point d'orgue à l'occasion de la restitution globale du projet. Pour valoriser la résidence et les actions menées, une production retraçant l'expérience vécue doit être réalisée sous des formes à définir ensemble.

Le projet doit porter une attention particulière à nos aînés avec un volet « mémoire de nos aînés » du territoire avec des temps d'échange, de partage, de rencontre, de témoignages sur l'évolution du développement durable autour de ses trois piliers : social, économique et environnemental. Une restitution sous forme de film, de documentaire ou tout autre forme de support est à réfléchir.

Le temps d'action sur le territoire se déroulera entre octobre 2022 et juin 2023.

Moyens mis en œuvre :

Pour mener à bien le travail de résidence, l'équipe artistique bénéficiera de :

- une indemnité de résidence (matière, production) de 12 000 € TTC versée sur facture
- une indemnité de frais annexes versée sur justificatif d'un montant maximum de 3 000€ TTC. Ce montant doit comprendre l'ensemble des frais afférents au projet (administration, coordination, communication, transport, hébergement, restauration). En fonction des communes, des hébergements peuvent être mis à disposition.

L'enveloppe pour la seconde année sera connue en 2023.

L'équipe artistique retenue devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'équipe artistique et de la Communauté de communes sera signée au début de la résidence.

Le suivi :

Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à rendre compte régulièrement de l'avancée de leur travail et à transmettre les informations demandées par le service culture. Durant toute la résidence, les travaux seront suivis par la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne.

Pendant la résidence, l'équipe artistique mettra en œuvre une dynamique de découverte par des outils de restitution des travaux : publication, photos, vidéos, blog, panneaux ou autres.

Des temps d'échanges et de suivi seront organisés à chaque étape du projet à l'occasion desquels les artistes feront état de l'avancement de la méthodologie du projet. La résidence sera jalonnée de temps forts.

Les porteurs de projets sont libres sur la partie artistique mais s'engagent à prendre en compte les préconisations de la Communauté de communes et des référents du territoire sur les autres aspects du projet (lieux, partenaires, bénéficiaires...)

Contenu de la candidature :

La résidence est ouverte à des artistes disposant d'une identité sociale permettant leur rémunération sous forme d'honoraires.

Les candidats sont des artistes professionnels et doivent s'inscrire dans au moins un des champs artistiques suivants : spectacle vivant, arts du récit, arts plastiques et visuels, musique, patrimoine culture scientifique, littérature, architecture, cinéma et audiovisuel.

Le dossier de candidature comprendra :

- Une note d'intention présentant les motivations, les intérêts pour la résidence, la complémentarité de l'équipe et la cohérence.
- Une présentation du projet d'immersion envisagée, sa méthodologie, sa structuration et un calendrier prévisionnel qui définira le temps de présence et de production.
- Le CV des différents artistes.
- Un dossier de références présentant les projets, réalisations de chaque membre de l'équipe précisant le rôle du ou des membres de l'équipe.
- Un budget prévisionnel par poste de dépenses.
- La capacité à la construction collective (notamment à travers les modes de participation et les outils de mobilisation envisagés) et à transmettre sa pratique artistique à un public large.
- La ou les formes de diffusion envisagées pour toucher le plus d'habitants possible.
- Les formes « livrables » de valorisation du processus du projet et de son impact sur les habitants.
- Le dossier de candidature complété et signé.

Critères de sélection :

- Faisabilité du projet.
- Implication des habitants du territoire dans la conduite du projet comme dans la formation.
- Capacité à générer de l'émerveillement auprès de tous les publics.
- Implication et concertation des acteurs locaux pour la mise en avant concrète des actions.
- Le projet doit s'adresser à tous les publics y compris les plus éloignés de la culture.
- Le projet repose sur une équipe artistique professionnelle reconnue pour la qualité de son travail, la qualité de ses rapports humains et sa capacité à gérer les projets participatifs, pour sa rigueur et son autonomie dans la gestion de projet.
- Elle sait anticiper et cadrer les projets dans sa relation avec les acteurs.
- Elle s'est informée et fait en permanence le lien avec le service culture de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne.

La forme définitive du rendu de la résidence sera définie par le/les artistes en co-construction avec la collectivité et les partenaires de la convention EAC.

Sélection et déroulement :

Après réception des propositions de projet, les candidats seront présélectionnés sur la base de l'adéquation de la réponse aux critères de sélection et aux ambitions du territoire.

Les candidats présélectionnés seront auditionnés par un comité de sélection (élus, techniciens du service culture, partenaires et jeunes des conseils municipaux du territoire) et s'engage à venir sur le territoire pour faire une présentation du projet.

L'évaluation :

Toute action retenue devra faire l'objet d'un bilan qualitatif et financier à envoyer impérativement dans les délais demandés par la collectivité. Une évaluation sera élaborée conjointement avec les acteurs bénéficiaires.

La collectivité et les partenaires de la convention d'éducation artistique et culturelle procéderont à l'évaluation de la résidence en prenant en compte le respect du cahier des charges, la satisfaction des publics ainsi que la qualité des outils de restitution.

Calendrier de la première année de résidence :

- **Mars 2022** : diffusion du cahier des charges aux artistes.
- **Mi-Avril 2022** : présélection des candidats par le comité technique.
- **Début Mai 2022** : audition avec le comité de sélection et sélection finale.
- **Mi-mai 2022** : temps de rencontre de l'équipe artistique avec les partenaires et acteurs du territoire.
- **Juin à septembre 2022** : concertation et construction de l'année d'interventions à venir en lien avec la Communauté de Communes et aux réponses aux attentes des acteurs du territoire.
Signature des conventions opérationnelles avec les artistes
- **Octobre 2022 à juin 2023** : interventions des artistes sur le territoire.
- **Juillet 2023** : clôture commune du projet, format à définir de façon coordonnée : valorisation ou/et restitution collective.
Bilan des actions menées.

Date limite de dépôt des dossiers : 17 avril 2022



Les dossiers doivent être adressés par **courrier postal** et **par mail** avant la date butoir à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne
Service culture
29 rue Marcelin Berthelot
BP 56
03 500 Saint-Pourçain sur Sioule

Par mail : nurit.h@ccspsl.fr / villard.j@ccspsl.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Aucun dossier (tout ou partie) ne sera restitué.

Contact pour toute information sur l'appel à projet :

Hélène Nurit

Chargée de médiation culturelle EAC

Tel : 06 67 70 01 18

Mail : nurit.h@ccspsl.fr

Une fois les dossiers sélectionnés, les candidats seront contactés par mail pour se présenter devant le comité de sélection, mi-mai. L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par mail à l'issue des résultats du jury.